



# Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



## 10 INÉGALITÉS RÉDUITES



### DANS UNE ÉPOQUE MARQUÉE PAR DES BOULEVERSEMENTS SOCIAUX ET L'ÉLARGISSEMENT DES INÉGALITÉS,

le principe de « *liberté, égalité et justice pour tous* » qui fait écho aux valeurs fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)<sup>1</sup>, n'a jamais été aussi urgent. Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux est au cœur de l'engagement de l'Agenda 2030 à ne laisser personne de côté. Malgré des progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté dans certaines régions, les disparités de revenus, d'accès et d'opportunités continuent de se creuser, tant au sein des sociétés qu'entre les régions. Les 10 % les plus riches de la population mondiale perçoivent actuellement plus de 50 % du revenu mondial, tandis que la moitié la plus pauvre n'en reçoit que 8 %.<sup>2</sup> Les inégalités persistent non seulement en matière de revenus, mais aussi dans l'accès à un travail décent, à l'éducation, à la protection sociale et à la participation politique, affectant de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les migrants, les peuples autochtones et les personnes handicapées.

À l'échelle mondiale, 3,8 milliards de personnes restent privées de toute forme de protection sociale. Le chômage des jeunes est près de trois fois supérieur à celui des adultes<sup>3</sup> et les femmes continuent de faire face à des écarts salariaux profondément engrangés et à une concentration dans des emplois informels et précaires.<sup>4</sup> La discrimination à l'encontre des migrants, des personnes handicapées, des ménages à faibles revenus et des communautés autochtones<sup>5</sup> s'accentue. Les gains de productivité sont de plus en plus déconnectés de la croissance des salaires : la part du revenu du travail dans le PIB mondial a diminué de façon constante depuis 2015, creusant l'écart entre les travailleurs et les détenteurs de capitaux.<sup>6</sup> Le poids de la dette, la volatilité des ressources et l'exposition aux crises climatiques et géopolitiques limitent davantage encore la capacité de nombreux pays en développement à investir dans un développement inclusif, renforçant ainsi les inégalités des chances entre les générations.

Le thème de la Journée des droits de l'homme 2025, « *Les droits humains, nos essentiels quotidiens* », nous rappelle que ces droits sont le fondement de la vie quotidienne – le droit à la sécurité, au travail, à la participation aux affaires publiques – et que chaque personne mérite la dignité quelles que soient ses origines.<sup>7</sup> De même, l'ODD 10 appelle à la réduction des inégalités « au sein des pays et entre eux », avec l'engagement de ne laisser personne de côté.<sup>8</sup> Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, avertit que « *les inégalités augmentent, les conflits font rage et l'urgence climatique s'aggrave* », et que « *nous avons besoin de plus de solidarité et d'un renforcement des droits humains pour relever les défis actuels* ».<sup>9</sup>

### L'AVANTAGE COOPÉRATIF

Les coopératives sont idéalement placées pour répondre à ces inégalités croisées en élargissant l'accès aux opportunités économiques, en renforçant les protections du travail et en veillant à ce que les populations marginalisées aient une voix dans les décisions économiques. Entreprises démocratiques détenues par leurs membres, les coopératives transforment l'exclusion en pouvoir d'agir en redistribuant plus équitablement la valeur économique et en réinvestissant les excédents au niveau local.<sup>10</sup> Plus d'un milliard de personnes dans le monde participent à plus de trois millions de coopératives dans des secteurs tels que l'agriculture, la finance, le logement, la santé, l'industrie, les services, l'assurance, le commerce de détail et la pêche.

Les coopératives luttent activement contre les inégalités en promouvant les droits humains dans les chaînes de valeur, en soutenant la transition du travail informel vers un travail décent et en s'attaquant aux risques systémiques tels que le travail des enfants et l'esclavage moderne. Par exemple, des coopératives de cacao certifiées Fairtrade en Côte d'Ivoire et au Ghana ont mis en place des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants qui ont permis d'identifier et d'accompagner plus de 60 000 enfants à risque, tout en augmentant les revenus des agriculteurs grâce à des garanties de prix minimum et à des primes gérées par les communautés.<sup>11</sup> Ces mécanismes pilotés par les coopératives renforcent les approches fondées sur les droits humains dans les chaînes d'approvisionnement agricoles où les risques d'exploitation sont élevés.

Les coopératives réduisent également les inégalités structurelles au sein des pays en autonomisant les petits producteurs et les communautés à faible revenu. En Inde, le réseau coopératif laitier **AMUL** qui regroupe plus de 3,6 millions de petits exploitants agricoles, dont de nombreuses femmes, a contribué à accroître les revenus ruraux, à éliminer les intermédiaires abusifs et à renforcer le rôle des femmes dans l'économie agricole.<sup>12</sup> En Afrique de l'Est, au Kenya, les coopératives de café et de thé soutiennent des millions de petits exploitants agricoles en leur garantissant de meilleurs prix, en améliorant leur inclusion financière grâce aux coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) et en protégeant les travailleurs des

1 Déclaration universelle des droits de l'homme : [Déclaration universelle des droits de l'homme | Nations Unies](#)

2 Nations Unies & UNU-WIDER. [Rapport social mondial 2025 : Un nouveau consensus politique pour accélérer le progrès social](#). 2025.

3 OIT. [Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste | International Labour Organization OIT](#), 2024.

4 ONU DESA & ONU Femmes. [Portrait de l'égalité de genre 2025](#). 2025.

5 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. "Objectif 10 – Réduction des inégalités" Portail des ODD, 2025.

6 Division de statistique des Nations Unies. [Le Rapport sur les objectifs de développement durable 2025](#). ONU DESA, 2025.

7 Thème 2025 – Les droits humains, nos essentiels quotidiens : [Journée des droits de l'homme | Accueil | Nations Unies](#)

8 ODD 10 : [Objectif 10 | Department of Economic and Social Affairs](#)

9 HC Türk sur l'urgence climatique : [Les droits humains sont une boussole pour une transition juste](#)

10 OIT & Alliance coopérative internationale (ACI). [Les coopératives et le monde du travail](#). Organisation internationale du Travail, 2022.

11 [Fairtrade : de petits investissements peuvent faire une grande différence dans la prévention du travail des enfants](#)

12 [Pourquoi les coopératives détiennent la clé de la sécurité alimentaire future](#)

chaînes de valeur contre les risques de travail forcé et de travail des enfants.<sup>13</sup>

Au Royaume-Uni, les coopératives ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre l'esclavage moderne et l'exploitation du travail au sein des chaînes d'approvisionnement. [Co-operative groupe](#), l'une des plus grandes coopératives de consommateurs du pays, a été reconnu comme pionnier dans la mise en œuvre d'un devoir de vigilance rigoureux en matière de droits humains par des déclarations transparentes sur l'esclavage moderne<sup>14</sup> conformes au UK Modern Slavery Act (2015) notamment. Grâce à des initiatives telles que le programme Bright Future, Cooperative groupe a collaboré avec des ONG et des employeurs pour offrir des parcours d'emploi sûrs, un soutien à long terme et une réinsertion digne aux survivants de l'esclavage moderne.<sup>15</sup> Les coopératives de distribution et de travailleurs ont également renforcé leurs audits fournisseurs, leurs outils de transparence salariale et leurs cadres d'approvisionnement éthique dans les secteurs à haut risque tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la logistique et la production de vêtements.

Dans l'économie numérique, les coopératives de plateforme veillent à ce que l'innovation technologique n'aggrave pas les inégalités.<sup>16</sup> Des exemples comme Up&Go aux États-Unis et la coopérative Smart en Belgique montrent comment des modèles de propriété collective peuvent augmenter les salaires, offrir une protection sociale aux travailleurs des plateformes et empêcher l'accaparement de la valeur par des intermédiaires numériques. Les agents d'entretien d'Up&Go gagnent plus de 30 % au-dessus des tarifs habituels des plateformes, tandis que Smart, ancrée dans le milieu artistique bruxellois, donne accès à une assurance

et à des mécanismes de négociation collective à plus de 40 000 travailleurs indépendants.

Les coopératives réduisent également les inégalités entre les travailleurs et la direction en intégrant l'équité salariale dans leurs structures de gouvernance. La Mondragon Corporation en Espagne, l'un des plus grands groupes coopératifs au monde, maintient un ratio salarial interne où le dirigeant le mieux rémunéré ne gagne pas plus de six à neuf fois le salaire du travailleur le moins payé.<sup>17</sup> Cette approche contraste fortement avec les ratios de 200 à 300 : 1 courants dans les grandes multinationales et démontre comment la propriété démocratique peut réduire les disparités de revenus tout en préservant la compétitivité.

Ces actions démontrent comment les modèles coopératifs d'entreprises, fondés sur une gouvernance démocratique et la responsabilité des membres, peuvent faire progresser les droits humains, réduire l'exploitation du travail et construire des chaînes de valeur plus équitables, qui contribuent directement à l'ODD 10 et à la mise en œuvre de la Recommandation 193 de l'OIT.<sup>18</sup> Les forces des coopératives seront particulièrement nécessaires à mesure que l'automatisation commence à prendre de l'ampleur dans toutes les économies. Sans une structure de propriété garantissant une distribution équitable des richesses créées par les gains de productivité liés à l'automatisation, les secteurs d'activité qui constituent actuellement le socle économique de communautés entières commenceront à capter l'épargne des consommateurs sans leur offrir de possibilités de subsistance par le travail. Cela ne fera qu'accélérer l'éloignement du monde des objectifs de l'ODD 10 et accroître rapidement les disparités en matière de pouvoir d'achat et d'accès aux ressources.

13 Renforcer la protection sociale pour protéger les enfants dans les chaînes de valeur du thé et du café au Kenya

14 Co-operative Group. Déclaration sur l'esclavage moderne 2023/24.

15 Co-op Group : Aperçu du programme Bright Future.

16 [Les coopératives de plateforme et l'emploi : une alternative au travail sur plateforme](#)

17 [Étude de Mondragon : des enseignements précieux pour construire une économie réussie et inclusive](#)

18 [R193 - Recommandation sur la promotion des coopératives, 2002 \(n° 193\)](#)



## ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



### Socodevi - Canada

Grâce à ses programmes de développement, **SOCODEVI** favorise la participation économique inclusive en offrant une assistance technique, des formations en gouvernance, des outils pour l'égalité des genres et des services de développement des entreprises aux agriculteurs, aux coopératives de femmes et des coopératives forestières d'Amérique latine ainsi qu'à d'autres organisations communautaires. Ces efforts aident les populations marginalisées à accéder à des marchés stables, à améliorer leur productivité et à accroître leurs revenus. La méthodologie de SOCODEVI, axée sur la gouvernance coopérative, la transparence et l'autogestion à long terme, garantit une répartition équitable des bénéfices entre les membres, réduisant ainsi les disparités internes et renforçant les structures démocratiques locales.

Parallèlement, SOCODEVI s'attache à réduire les inégalités sociales en ciblant les groupes confrontés à des barrières structurelles, tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les familles rurales. Ses programmes introduisent une budgétisation sensible au genre, des parcours de leadership pour les femmes et des outils favorisant une participation équitable à la prise de décision. L'organisation élargit également l'accès aux services financiers grâce au renforcement des coopératives de crédit et d'épargne, garantissant ainsi un accès plus équitable au crédit et à l'éducation financière. En dotant les communautés des compétences, des réseaux et des modèles institutionnels nécessaires pour gérer leur propre développement, SOCODEVI contribue à réduire les disparités économiques et sociales tout en favorisant des économies locales plus résilientes et inclusives en Amérique latine.



### Les Femmes de la coopérative du Dadès, Maroc

Située dans la province de Tinghir, au sud du Maroc, la coopérative agricole des femmes du Dadès illustre comment les coopératives peuvent réduire les inégalités en créant des opportunités économiques inclusives pour les femmes rurales.

Fondée en 2011 par Drissia Ait Heddou, diplômée de géographie et militante de longue date pour l'autonomisation des femmes, la coopérative est née d'initiatives communautaires amorcées dès 2003. Face au manque d'opportunités d'emploi pour les femmes, en particulier pour celles sans instruction formelle, la coopérative a été créée pour construire des moyens de subsistance durables, ancrés dans les savoirs locaux. Elle se spécialise dans la valorisation des produits agricoles, en particulier les roses de la vallée du Dadès, un élément essentiel du patrimoine culturel et économique de la région.

Avec le soutien de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et du Plan Maroc Vert, la coopérative fonctionne comme une entreprise sociale offrant aux femmes rurales un emploi local flexible, un revenu stable, ainsi que des formations et un appui technique. L'obtention en 2016 de la certification Fairtrade a renforcé la qualité de la production, élargi l'accès aux marchés et a permis la participation à des initiatives de commercialisation nationales et internationales.

Au-delà de la génération de revenus, la coopérative a impulsé un changement social plus large en renforçant l'indépendance financière des femmes, en soutenant le bien-être des ménages, en encourageant l'éducation des filles et en inspirant la création de nouvelles coopératives. Grâce à la solidarité et à la croissance partagée, la coopérative des femmes du Dadès a contribué à une plus grande inclusion sociale et à la réduction des inégalités dans la région.



© Ecodes

### Europe

La **CECOP**, Confédération européenne des coopératives industrielles et de services, représente environ 43 000 coopératives, employant 1,3 million de personnes. Ses membres comprennent **des coopératives de travail associé, des coopératives sociales et des coopératives de travailleurs autonomes, toutes à l'avant-garde de la lutte contre les inégalités**, alliant performance économique et progrès social pour parvenir à une croissance durable et inclusive.

En **République tchèque**, **SOLEA** est l'une des plus importantes coopératives de travailleurs employant des personnes handicapées, puisque plus de 75 % de ses effectifs sont des personnes en situation de handicap. La coopérative qui est passée de 3 à 180 employés depuis 2000 fabrique des composants en plastique et en métal destinés aux secteurs de l'automobile, de l'ingénierie et de l'électronique. Les coopératives sociales peuvent appartenir aux travailleurs ou à d'autres membres de la communauté, tels que les bénéficiaires de services ou les collectivités locales. Elles se spécialisent dans la fourniture de services d'intérêt général souvent dans des domaines où les services disponibles, abordables ou de qualité font défaut. Les coopératives sociales d'insertion professionnelle ont pour mission principale d'aider les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés à (ré)intégrer le marché du travail.

**Vesti Solidale (Italie)** en est un exemple. Spécialisée dans la gestion des déchets spéciaux et municipaux, notamment les déchets textiles et électroniques (DEEE) depuis 1998, cette coopérative crée des emplois pour les personnes vulnérables et promeut le développement durable. Vesti Solidale exploite trois usines dans la province de Milan, dont la plus grande usine de traitement des déchets textiles du nord de l'Italie, capable de traiter jusqu'à 20 000 tonnes de déchets par an. En collaboration avec de grandes entreprises, elle assure

la collecte, le transport et la gestion des déchets, propose des services de conseil et garantit la conformité environnementale tout au long du processus. Enfin, certains membres de CECOP répondent à la montée du travail non standard par le biais de coopératives de travailleurs autonomes (comme les indépendants ou les auto-entrepreneurs). Ces coopératives offrent un accès à la sécurité sociale et à la stabilité de l'emploi grâce à des services mutualisés, tout en garantissant autonomie et flexibilité.

Partout en Europe, les coopératives énergétiques veillent à ce que les ménages à faibles revenus ne soient pas laissés pour compte lors de la transition énergétique et ne soient pas pénalisés par la fluctuation des prix. La coopérative [Oliver Energy Community](#) fournit de l'énergie solaire à prix abordable à 56 foyers, cinq organisations et une église dans l'un des quartiers présentant les taux d'exclusion sociale les plus élevés de Saragosse, [en Espagne](#). Grâce à une large participation citoyenne, cette coopérative vise à rendre la [transition énergétique accessible](#) à un groupe diversifié de citoyens, notamment aux plus vulnérables, tout en réduisant leurs dépenses énergétiques.

**En Belgique**, la coopérative énergétique [Klimaan](#) finance [l'installation de panneaux solaires sur 197 logements sociaux](#) grâce à l'investissement citoyen. Cette initiative privilégie l'impact social plutôt que le profit, en offrant aux ménages à faibles revenus des prix de l'énergie stables et abordables, à l'abri des fluctuations du marché. Klimaan participe également à une étude de faisabilité sur un réseau de chauffage urbain dans un quartier de logements sociaux dans le cadre du [projet européen SOCIALNRG](#).



### Asie

Au Sri Lanka, la [Fédération des coopératives Sanasa](#) qui regroupe plus de 8 000 coopératives primaires et plus d'un million de membres à faibles revenus, forme un réseau communautaire axé sur

l'épargne, le crédit et le développement d'entreprises. Les membres de cette fédération sont principalement issus de milieux ruraux et défavorisés, exclus du système bancaire formel. Grâce à la propriété démocratique et à des services financiers centrés sur la communauté, Sanasa permet aux petits agriculteurs, aux femmes et aux travailleurs du secteur informel d'accéder à des crédits abordables, de mettre en place des pratiques d'épargne et de bénéficier d'un soutien pour leurs moyens de subsistance. Sanasa parvient à réduire les inégalités de revenus, les disparités géographiques et les inégalités d'opportunités, non seulement en diminuant la dépendance aux prêteurs informels mais aussi en renforçant la participation économique des communautés défavorisées grâce à l'inclusion financière. Ainsi, le modèle coopératif de Sanasa contribue directement à l'ODD 10 des Nations Unies (Réduction des inégalités) car il facilite l'accès au financement sans barrières, met en lumière la question de la sécurité des revenus des populations défavorisées à travers le Sri Lanka et amplifie la voix économique des personnes marginalisées.

## DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Comme le démontrent les études de cas ci-dessus, les coopératives jouent un rôle essentiel dans l'élargissement de la participation économique, le renforcement de la résilience et la promotion de l'égalité. Pourtant, leur plein potentiel de réduction des inégalités dans le cadre de l'ODD 10 reste limité par des obstacles structurels. Dans de nombreux pays, les cadres juridiques et réglementaires des coopératives sont obsolètes ou mal adaptés à l'évolution des modèles économiques, ce qui restreint leur capacité à opérer dans des secteurs à forte croissance tels que les plateformes numériques de travail, les services sociaux et les énergies renouvelables où la propriété inclusive pourrait apporter des avantages considérables aux travailleurs et aux producteurs marginalisés.

L'accès au financement reste une contrainte persistante, en particulier pour les coopératives dirigées par des femmes, des jeunes, des migrants, des peuples autochtones ou des personnes handicapées. Les institutions financières traditionnelles perçoivent souvent les coopératives comme présentant un risque élevé, tandis que les mécanismes de financement public s'adressent rarement aux entreprises détenues par leurs membres limitant ainsi leur capacité à se développer et à se moderniser. Les normes sociales et les pratiques discriminatoires limitent davantage la participation et le leadership, tandis que la faiblesse des systèmes statistiques nationaux ne permet pas de saisir pleinement la contribution des coopératives à l'égalité des revenus, au travail décent et à l'accès aux services.

La fracture numérique aggrave ces difficultés car l'accès limité aux infrastructures, aux compétences et aux outils rend difficile pour les coopératives plus petites ou les coopératives rurales de rivaliser sur les marchés modernes ou d'atteindre de nouveaux membres.

Malgré ces défis, les coopératives sont bien placées pour accélérer les progrès vers l'ODD 10. Elles se développent dans des secteurs qui réduisent directement les inégalités, notamment les énergies renouvelables, le logement abordable, l'aide sociale et les plateformes numériques équitables. Les coopératives de plateforme émergent comme alternatives aux modèles extractifs, en veillant à ce que les bénéfices numériques et le pouvoir décisionnel demeurent entre les mains des travailleurs et des usagers tandis que les coopératives financières offrent des services inclusifs aux ménages à faibles revenus, aux migrants et aux communautés rurales, et que les coopératives de producteurs renforcent le pouvoir de négociation des petits exploitants ainsi que leur accès à des chaînes de valeur éthiques.

Dans le même temps, la reconnaissance croissante des coopératives et de l'économie sociale et solidaire, à travers les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres résultats intergouvernementaux, encourage le renforcement des cadres juridiques, la mise en place de financements ciblés et un dialogue politique soutenu. Avec un environnement favorable, les coopératives peuvent déployer à grande échelle des modèles commerciaux inclusifs, approfondir la participation démocratique à l'économie et réduire durablement les inégalités au sein des communautés et entre elles.

## APPEL À L'ACTION

Pour réaliser pleinement le potentiel des coopératives dans la réalisation de l'ODD 10, les gouvernements, les agences des Nations Unies, les institutions internationales et les partenaires au développement devraient privilégier les politiques et les investissements qui renforcent la participation démocratique à l'économie, réduisent les inégalités structurelles et renforcent l'inclusion pour tous. Nous recommandons les actions suivantes :



### 1. Intégrer les coopératives dans les stratégies nationales de réduction des inégalités et d'inclusion

Les gouvernements devraient reconnaître explicitement les coopératives et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme des partenaires stratégiques pour réduire les disparités de revenus et sociales. Les cadres politiques relatifs au travail décent, à la protection sociale, à l'inclusion financière, aux systèmes de soins et au développement rural et urbain devraient prendre en compte de manière explicite le rôle des coopératives dans l'amélioration de l'accès aux services pour les communautés mal desservies. Le suivi national des ODD, y compris les examens nationaux volontaires, devrait documenter et mesurer les contributions des coopératives à l'équité, à l'accès et à la représentation.



### 2. Renforcer et moderniser les cadres juridiques et réglementaires qui protègent l'identité coopérative et élargissent leur champ d'action

Les décideurs politiques devraient actualiser les lois coopératives obsolètes afin de préserver leur autonomie et leur gouvernance démocratique tout en permettant l'émergence de nouveaux modèles tels que les reprises d'entreprises par les travailleurs, les coopératives de plateforme, les coopératives sociales et les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes. Une réglementation claire et habilitante permettra aux coopératives de prospérer dans les économies numériques, les systèmes de soins, les énergies renouvelables et d'autres secteurs à fort impact, essentiels à la réduction des inégalités.



### 3. Élargir l'accès inclusif au financement, à l'assurance et aux marchés

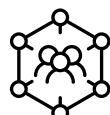
Des mécanismes de financement dédiés aux coopératives sont nécessaires pour permettre aux femmes, aux jeunes, aux migrants et aux personnes handicapées de créer et de développer des entreprises. Les banques de développement, les institutions financières publiques et les organisations faîtières coopératives devraient concevoir des guichets de financement spécifiques pour les coopératives, en particulier celles dirigées par des femmes, des jeunes, des migrants et des personnes handicapées. Les gouvernements peuvent accélérer l'inclusion en mobilisant la commande publique pour l'alimentation, les soins, le logement, la gestion des déchets et les services communautaires afin de

renforcer les chaînes de valeur coopératives et de créer des emplois locaux et dignes.



### 4. Investir dans l'éducation coopérative, le développement du leadership et les compétences pour l'avenir du travail

Les États membres et les partenaires au développement devraient intensifier les programmes de formation sur la gouvernance coopérative, la gestion financière, la transition numérique, la résilience climatique et les services liés à l'économie des soins. Le renforcement ciblé des capacités des groupes traditionnellement exclus garantira un leadership plus inclusif et renforcera la capacité des coopératives à réduire les écarts d'inégalités dans des marchés du travail en rapide évolution.



### 5. Renforcer les données, les partenariats et la coopération internationale afin de développer des écosystèmes coopératifs axés sur l'équité

Les gouvernements, les agences des Nations Unies, les instituts nationaux de statistique et les fédérations coopératives devraient collaborer pour produire des données plus solides et désagrégées sur l'emploi coopératif, la participation et l'impact sur les inégalités. À l'échelle internationale, les partenaires au développement devraient intensifier la coopération Sud-Sud, l'apprentissage entre pairs et l'investissement dans des modèles pilotes par les coopératives pour des chaînes de valeur équitables, l'inclusion des migrants, la prestation de services de soins et la gouvernance des plateformes numériques.

En mettant en œuvre ces actions, les décideurs peuvent donner du pouvoir aux personnes plutôt qu'aux seuls marchés, reflétant ainsi l'esprit même du modèle coopératif. Les recommandations s'appuient sur les efforts mondiaux en cours, notamment des réformes juridiques conformes aux normes internationales telles que la Recommandation n°193 de l'OIT,<sup>19</sup> l'élargissement des programmes de crédit rural et la mise en place de cadres de protection sociale inclusifs. Les agences des Nations Unies, les partenaires au développement et les acteurs privés peuvent accélérer encore davantage l'impact de ces mesures en intégrant les coopératives dans les programmes de développement et en co-investissant dans le renforcement des capacités et des compétences coopératives.

Faire progresser l'ODD 10 à travers une approche fondée sur les droits humains signifie veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les coopératives, avec leur démarche centrée sur les personnes et leur gouvernance démocratique, offrent un modèle concret pour une économie plus juste où la valeur est partagée et la participation inclusive. Alors que l'Année internationale des coopératives 2025 des Nations Unies se déploie, les gouvernements, les organisations internationales, les coopératives et les citoyens disposent d'une occasion opportune pour renforcer les écosystèmes favorables, adopter des politiques inclusives et investir dans des solutions coopératives. Ce faisant, ils feront progresser l'ODD 10 tout en affirmant les droits humains fondamentaux de liberté, d'égalité et de dignité pour tous.

<sup>19</sup> R202 - Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 (n° 202)



Cette note d'information fait partie de la série « **Construire ensemble un monde meilleur : Contributions des coopératives aux ODD** », produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI) en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) des Nations Unies.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 vise à sensibiliser, à promouvoir la croissance et à inspirer le leadership au sein du mouvement coopératif. Cette série explore la manière dont les coopératives contribuent aux progrès vers les 17 Objectifs de développement durable (ODD) en favorisant l'inclusion économique, la participation démocratique et la solidarité sociale pour plus d'un milliard de membres dans le monde.

Créé en 1971, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) est un partenariat multipartite qui défend et soutient les entreprises coopératives centrées sur les personnes et autosuffisantes. Ses membres actuels comprennent l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (ITC).

**COPAC**  
**COOP** Committee for  
the promotion  
and advancement  
of cooperatives

**COOP** Alliance  
Coopérative  
Internationale

 **Nations  
Unies** Département des  
affaires économiques  
et sociales

 **UNRISD** UNITED NATIONS  
RESEARCH INSTITUTE  
FOR SOCIAL  
DEVELOPMENT



Organisation  
internationale  
du Travail



Centre du  
Commerce  
International



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

#coops4dev 

**COOP** Alliance  
Coopérative  
Internationale



Co-funded  
by the  
European Union